

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 et 28 MAI 2019**Point 10 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par
MM. Nicolas Pasquier et Yann Hofmann, intitulé :
Bulle VilleVerte, pour des espaces verts de qualité**

Lors de la séance du 17 décembre 2018, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de MM. Nicolas Pasquier et Yann Hofmann : Bulle VilleVerte, pour des espaces verts de qualité.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Éléments structurants du paysage urbain, les espaces verts répondent à différentes fonctions sociales, environnementales, économiques et esthétiques. La qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont étroitement liées à la disponibilité et à la qualité de ces espaces.

La Ville de Bulle s'est déjà engagée à prendre de très nombreuses mesures favorisant la biodiversité et la gestion différenciée des espaces verts. Elle a établi également un cadastre des arbres dignes d'intérêt. Des efforts restent à accomplir, par exemple en ce qui concerne la protection des vieux arbres, la protection des arbres lors de chantiers et de manifestations ou encore le réaménagement de certaines rues. Surtout, une vision d'ensemble d'une gestion durable des espaces verts manque encore. Il convient dès lors de répondre à la volonté populaire, en consolidant les acquis et en encourageant les bonnes pratiques et l'échange d'expériences. Ces objectifs peuvent être atteints en intégrant le réseau Villes Vertes Suisses.

En suivant les villes pionnières telles que Bâle, un projet de recherche - action « VilleVerte Suisse » a été lancé par l'Union suisse des services de parcs et promenades (USSP) avec des partenaires institutionnels et scientifiques et des projets pilotes ont été menés. Il est désormais entré dans une nouvelle phase et après Lucerne et Winterthour en 2017, Ecublens fut la première ville romande à être certifiée « VilleVerte » le 28 avril dernier. D'autres villes vaudoises et alémaniques sont en cours de certification alors que la Ville de Fribourg a initié une démarche similaire l'année passée.

Le programme procède par une analyse complète de la gestion actuelle de ces espaces puis par la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité. Des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre des objectifs progressifs adaptés à la situation locale. A travers ce programme, les villes peuvent prétendre à divers degrés de certification (bronze, argent et or) qui rendent visibles la gestion durable et les efforts entrepris. Le label or permet d'ajouter une certification bio aux espaces verts gérés par la commune.

La démarche « VilleVerte Suisse » permettra de valoriser les actions déjà entreprises par la section des espaces verts de la Ville de Bulle, mais aussi et surtout de progresser sur les plans de l'entretien durable, de la protection des arbres, de la planification et de la sensibilisation de la population.

En bref, la population bulloise s'est montrée très attachée à ses espaces verts et également très réceptive à l'idée de doter sa ville de nouveaux espaces verts. Le présent postulat répond naturellement à cette volonté. Soutenu

par l'Office fédéral de l'environnement, l'instrument proposé est sérieux. Et il est efficace pour garantir l'aménagement d'espaces verts de qualité.

Dans cet esprit, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier :

- 1. La mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse.*
- 2. Les moyens à mettre en œuvre par la section des espaces verts pour atteindre les différentes certifications du programme VilleVerte Suisse.*

Je vous remercie pour votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal sur les questions

Le territoire urbanisé (zone à bâtir) de la Ville de Bulle possède de nombreux parcs, arbres et surfaces vertes.

En chiffres, la section parcs et jardins du Centre d'entretien s'occupe de :

- 2'510 arbres
- 140'000 m² de gazon
- 45'000 m² de prairie maigre
- 37'000 m² de haies
- 1'600 m² de parterres fleuris

Notre Ville travaille déjà selon le concept de Pro Natura « Commune favorable aux papillons ». D'autre part, nous participons aux relevés des cercles indicateurs mis en place par la Confédération. Le Cercle indicateur est une plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. De plus, le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté une spécialiste en développement durable afin d'établir un profilographe communal permettant d'évaluer la situation sous l'angle du développement durable dans notre ville. Il servira de base à l'élaboration des lignes directrices dans ce domaine.

Fort de ces constats, le Conseil communal estime opportun que toutes les actions entreprises puissent être valorisées sous forme d'une certification « VilleVerte Suisse ».

Entre autres avantages pour la Ville, le Conseil communal note :

- le système de gestion de la qualité ;
- la promotion concrète de la biodiversité en milieu urbain ;
- le renforcement de la collaboration interne et des échanges d'expériences avec d'autres villes ;
- l'augmentation de la motivation et des compétences ;
- l'image et la reconnaissance des prestations fournies ;
- la mise en application des objectifs de développement durable.

Il propose donc de porter au processus budgétaire de fonctionnement des prochaines années les montants nécessaires à l'obtention de cette certification ainsi qu'au ré-audit quadriennal, à savoir un montant annuel estimé à Fr. 15'000.00 pour la première année et à Fr. 5'000.00 pour les années suivantes.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic
Jacques Morand**

**Le Secrétaire général
Jean-Marc Morand**